



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 04/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 18 mai 2022 à 19h40
au Foyer des Pâquis

La 8^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 4^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 19h40 au Foyer des Pâquis par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

0. Assermentation

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **M. Filipe de Pinho**, suppléant à Mme Muriel Emonet, démissionnaire

Mme la Présidente indique que M. de Pinho a été choisi par son groupe, conformément à l'article 10 du RCC. Elle le prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi M. de Pinho lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

Mme la Présidente le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Elle lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 5 mai 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : 11 Mmes Micolis, Reichenthal et Richards
MM. Allemann, Clerc, Golaz, Hauschild, Mermod, Mouvet, Salina et Vermeulen

Absents : 1 Mme Lavanchy

Présents : 48
Majorité absolue : 25

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 mai 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par 45 voix pour et 2 abstentions

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 **PV N° 03/22**

Mme la Présidente : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 58 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Pillier : Dans mon intervention en page 13 il manque une partie de ma réponse, à savoir : « Par ailleurs, pour revenir à l'agression d'un membre de la voirie, les personnes ont été identifiées mais

malheureusement n'ont pas pu être impliquées pour les dommages causés dans notre commune car nous n'avions pas de preuve, pareil pour les dommages sur un arrêt de bus. »

M. Matthey : En page 3, il faut corriger le nom de M. Chronakis qui est mal orthographié. Dans mon intervention en page 7, il faut remplacer « la semaine passée » par « lors de la séance précédente ».

M. Chappuis : Dans mon intervention en page 10 il faut remplacer « bituminé » par « bitumineux ».

M. Knüsel : Dans mon intervention en page 8, il faut remplacer « projets Minergie A ou B » par « projets Minergie A ou P ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote sur le procès-verbal N° 03/22, y compris les modifications demandées.

Le PV N° 03/22 du 13.04.2022, y compris les modifications demandées, est accepté par 41 voix pour et 6 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : Nous avons reçu la démission de notre huissier et je vous donne lecture de sa lettre.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Madame la Secrétaire,*

*Mon activité touche à sa fin et je souhaitais vous adresser quelques mots de remerciements.
Je suis reconnaissant et fier d'avoir pu apporter une modeste contribution à la collectivité de Saint-Sulpice. J'ai pu beaucoup apprendre tant sur les rapports humains que sur le fonctionnement politique de la commune et je garderai assurément un très bon souvenir de cette expérience. Je vous remercie pour vos sourires, vos mots encourageants et votre soutien ; merci d'avoir rendu ces moments de partage possibles.*

Je vous souhaite à tous et toutes une bonne continuation.

Yosef Yermani

Événement passés :

Je remercie les personnes présentes pour le dépouillement des dernières votations.

Pour le référendum, le taux de participation était de 47% et au total il y a eu 406 oui et 803 non.

La participation a été d'environ 54 %. Le 1^{er} objet fédéral a totalisé environ 75% de oui. Les deuxième et troisième objets fédéraux ont obtenu également environ 80% de oui.

Événements à venir :

Ce samedi 21 mai, il y a une balade qui s'intitule « Un regard sur la biodiversité de Saint-Sulpice » qui débute à 9h00 à la rue du Centre.

Le dimanche 22 mai, il y également une balade qui s'intitule « La biodiversité a-t-elle une place dans notre village ? ».

Le passeport vacances aura lieu du 4 au 17 juillet et du 8 au 21 août. Il faut passer à l'administration communale pour les payer.

Le 6 juin il y aura le concert Musique et Paroles à l'église romane à 17h00.

A partir du 26 mai jusqu'au 6 juin il y a une exposition de Sylvie Aubert à l'Espace 51 qui s'intitule « Respirer est ma réponse ».

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Je voudrais revenir sur le référendum. La hausse du taux d'imposition proposé par la Municipalité et voté par le Conseil l'automne dernier a été rejetée sèchement par les Serpelious. Cet épisode montre bien à quel point il est difficile d'obtenir une hausse du taux d'imposition sous un régime de démocratie directe. Même quand les autorités sont favorables, la population s'y oppose. Les référendums de ce genre l'on toujours remporté ces dernières années dans le canton. Le week-end dernier, 5 autres communes vaudoises ont vécu le même dénouement que nous. La Municipalité dispose aujourd'hui d'une solution facilitée : recourir systématiquement à l'emprunt pour payer les dépenses que le budget de la commune d'arrive pas à couvrir. Afin de tenter de garder des finances saines, la Municipalité va opter pour un plan B qui va comprendre un certain nombre de mesures qui auront notamment pour but de valoriser davantage certaines parcelles communales. Ces derniers mois nous avons estimé la valeur d'une série de terrains et avons approché des personnes intéressées. Nous vous en parlerons plus en détail ces prochains mois. La vente de terrain est acceptable si elle sert à l'acquisition de biens durables mais nous espérons n'avoir jamais à y recourir pour payer les charges courantes de la commune.

M. Matthey : Sonorisation : Les personnes qui assistent aux conseils depuis plusieurs années connaissent le problème récurrent que nous avons avec la sonorisation. Des micros qui fonctionnent quand ils en ont envie, un effet larsen dû à l'orientation des haut-parleurs, un son trop faible au fond de la salle ou alors des haut-parleurs qui hurlent dans les oreilles du bureau et de la municipalité. La présidente du Conseil et moi avons eu une discussion au mois de mars au sujet de la sonorisation et du manque de beamer à disposition qui est un autre problème récurrent.

Je me suis mis en quête d'une sonorisation portative qui sera également utilisable dans un autre endroit que la salle du Conseil. Un des deux spécialistes que j'ai consultés a constaté que nous avions du matériel professionnel dans la régie mais qu'il était mal réglé et compliqué à utiliser.

Avec un rack d'occasion, beaucoup de bonne volonté et de professionnalisme, vous avez le résultat sous les yeux. Tous les appareils sont dedans et cela demandera juste un petit temps d'adaptation.

Quant au beamer, il a été commandé à une entreprise de Saint-Sulpice mais il est actuellement quelque part sur la planète avec une date d'arrivée inconnue.

Le Conseil sera aussi propriétaire de cette sonorisation puisque la moitié de la facture apparaîtra dans les comptes du Conseil, selon proposition de Mme la présidente.

Antennes télécom : J'ai le grand privilège d'avoir hérité du dicastère des télécoms ce qui est intéressant et délicat. Ça bouge dans ce domaine et il y a urgence car le réseau est mauvais et à saturation.

Mes collègues de la Municipalité avaient gelé les projets en cours l'automne passé afin d'étudier la situation sans pression et nous avons reçu dernièrement un représentant de Swisscom pour dégeler la situation. Je vous rappelle les projets : au chemin du Bochet 1, bâtiments des pompiers, un projet d'antenne de 30 mètres de haut, date de 2014. La Municipalité de l'époque avait demandé, pour ne pas multiplier les antennes, que les 3 opérateurs s'installent sur le même mât. Un contrat avait même été signé. L'antenne était censée être érigée à côté du bâtiment qui ne fait que 12 mètres de haut.

Ce projet a été définitivement abandonné car il était tout simplement inimaginable d'envisager cette gigantesque antenne en plein milieu du village, pour 15 ans et sur un terrain qui va être amené à changer de physionomie à moyen terme.

Swisscom l'avait bien compris et va devoir trouver d'autres emplacements pour compenser cet abandon, de même que Sunrise et Salt.

Le deuxième projet se trouve au chemin du Bois qui passe devant le tennis. L'antenne de 25 mètres qui est prévue devrait se trouver tout au bout, à côté de la forêt, juste avant la boucle qui ramène les véhicules vers l'arrêt des TL. Le projet date de fin 2017. Une mise à l'enquête a eu lieu par la suite et a suscité des oppositions de la part d'habitants de Saint-Sulpice mais surtout la Centrale des autorisations en matière de construction du Canton de Vaud a étudié le dossier. A la fin de l'année dernière elle a rendu une première synthèse qui s'avère être négative car l'antenne est trop proche de la forêt. Nous aurions pu tenter de faire pression pour obtenir une deuxième synthèse ou une dérogation mais la Municipalité a décidé de ne pas aller plus loin avec ce projet. Là encore Swisscom devra trouver d'autres solutions pour améliorer le réseau mais nous pensons que les antennes sur des toits d'immeubles sont moins pénalisantes que des mâts de 25 mètres dans le paysage pendant 15 ou 20 ans. Swisscom a d'ailleurs approché des particuliers puisqu'il y a un projet mis à l'enquête actuellement sur la résidence Attica, à l'est de la commune. Un autre projet est envisagé vers la déchetterie, également sur un toit d'immeuble.

Il reste à parler de la seule antenne existante actuellement sur une propriété communale qui se situe sur le toit de l'auberge, au-dessus de la salle du Conseil. C'est elle qui couvre le centre de la commune et elle est complètement saturée et doit être améliorée si on veut éviter de se retrouver sans réseau mobile utilisable. Elle est actuellement masquée dans une fausse cheminée et Swisscom propose de la modifier en 5G et, après de longues discussions, de ne la rehausser que de 2 mètres au lieu des 5 mètres demandés. Le contrat actuel court jusqu'à fin 2025 et il serait renouvelé dans un premier temps jusqu'en 2030. Bien sûr, ils interviendraient dès que toutes les autorisations seront accordées. La Municipalité a décidé pendant la séance de ce lundi d'autoriser Swisscom à aller de l'avant avec ce projet et attend les documents qui permettront la mise en l'enquête.

Ascenseur : Comme vous le savez toutes et tous, l'ascenseur de la salle du Conseil est dans un état déplorable et ne permet pas d'assurer que l'on va arriver sans encombre à l'étage supérieur.

Je fais ici un petit rappel: vous avez accepté en novembre 2021 le préavis 19/21 qui dit ceci:
(il est décidé) ...pour la durée de la législature 2021-2026 :

- d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles, urgentes et exceptionnelles, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.00 par cas

Nous avons considéré qu'il s'agissait bien d'une dépense imprévisible et exceptionnelle. Mais quels sont les arguments qui permettent de dire qu'il y a urgence ? Tout d'abord nous étions dans l'impossibilité de préparer un préavis pour cette séance. Les vacances de Pâques puis des études techniques complémentaires n'ont pas permis à l'entreprise AS Ascenseurs de nous fournir un devis avant la fin de la semaine passée. Aux dernières nouvelles, il faudrait compter sur environ CHF 43'000.-. Si ce préavis vous était présenté en juin, la décision finale n'interviendrait pas avant septembre. Sachant qu'il faut actuellement au minimum 6 semaines entre la commande et le début de sa réalisation, et que cela risque encore d'empirer avec les problèmes d'approvisionnement, l'ascenseur ne serait pas prêt avant novembre. De plus, les coûts des matériaux augmentent chaque mois. C'est pourquoi nous allons étudier ce devis en détail puis commander les travaux au mois de juin afin de gagner un temps précieux. Le préavis "rétroactif" qui vous permettra de ratifier cette dépense vous sera présenté, si tout va bien, lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme Merminod : J'ai quelques courtes communications à vous faire ce soir.

Tout d'abord concernant l'école. A la rentrée 2022, il y aura une classe et demie de 7P à St-Sulpice. Il est bien évident qu'on ne peut pas ouvrir une demi-classe. Cette fois, ce sont des élèves de Chavannes qui se déplaceront à St-Sulpice. Une autre année, cela pourrait être des élèves de St-Sulpice qui devront aller à Chavannes. Une classe de 5P de St-Sulpice a été sélectionnée pour une finale d'un concours de math international avec deux autres classes vaudoises. Elle se rendra à Villars sur Glâne pour participer à cette finale. Trois classes des cantons romands ont été sélectionnées parmi les 33 classes qui faisaient le concours. Et une autre classe de l'établissement a été sélectionnée pour une finale vaudoise d'un concours de grec. Hélas son cheminement s'est arrêté là. 5 classes ont été sélectionnées parmi 37 classes qui participaient au concours. Lors de ce concours, cette classe a rédigé un fascicule pour le jardin botanique à Lausanne avec les noms grecs des plantes. Ce vendredi, aura lieu la soirée des talents et le bal des 11èmes se déroulera le 24 mai. Ces activités sont organisées par les élèves entourés de leurs enseignants. Un rallye sera organisé pour les futurs 9P de St-Sulpice qui vont changer de lieu de scolarité. Il a été préparé par le conseil des délégués de la Planta pour leur présenter leur nouveau collège. Ce rallye se fera en juin. Là aussi, l'initiative est venue du conseil des délégués qui est composé d'élèves et encadré par un enseignant. J'ai à cœur de vous parler de ces projets car on voit une belle énergie qui se dégage de ces jeunes. On entend plus souvent parler des actes de vandalisme. Il est bon de souligner tout ce qui va bien aussi. Quelques nouvelles du développement durable :

- 16 personnes ont participé à urban plogging et ont ramassé des déchets après Balélec, 37 personnes ont participé aux différents ateliers zéro déchet. Vous avez peut-être vu des annonces de ces ateliers dans le bus 31. C'est un moyen de communication que la commune utilise maintenant. Il est gratuit et permet de toucher d'autres personnes.
- Ce samedi aura lieu la fête de la nature, deux balades sont organisées dans la commune, une par Monsieur Rouge le samedi matin et une par Madame Probst le dimanche matin. Vous pouvez vous inscrire à l'aide du QR code dans le Serpeliou.

Le délai pour s'inscrire à l'inauguration de la garderie est aujourd'hui. N'oubliez pas de vous inscrire. L'après-midi, cela sera porte ouvertes pour tout le monde et des ateliers seront organisés pour les enfants.

M. Pillier : On a placé la box up il y a 27 jours au parc du Russel ou on peut faire différent sports. Il y a eu déjà plus de 200 utilisations. 74 personnes se sont déjà inscrites.

Mme Willi : J'ai le plaisir de vous annoncer que les démarches pour le dragage de la Venoge, entreprises depuis plusieurs mois déjà auprès du canton, ont abouti. La Venoge est une rivière très sensible possédant un statut de protection particulier. Toute intervention dans l'espace de ce cours d'eau est subordonnée à des autorisations spéciales en vertu de la loi. Des documents concernant entre autres la bathymétrie, qui est une mesure de la profondeur afin de déterminer la configuration du fond, un plan de la zone à draguer et une analyse de la qualité des matériaux ont été fournis au canton. Le dossier a ensuite été envoyé pour approbation dans les services en charge de la biodiversité, de l'environnement et chez le garde pêche notamment. Le 29 avril nous avons reçu l'autorisation tant attendue, comportant un point d'immersion dans le lac pour les matériaux de dragage. L'opération de dragage, effectuée par la Sagrave, a débuté ce lundi 16 mai et devrait durer jusqu'au mardi 24 mai environ. Afin de faciliter le bon déroulement des travaux, il a été décidé d'interdire la navigation durant la semaine ; elle sera par contre autorisée ce week-end.

5. Rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 01/22 Plan d'affectation « Sus le Jordil »

Mme la Présidente donne la parole à Mme Aebischer pour la lecture des conclusions.

Mme Aebischer : Pour les raisons citées ci-dessus, la commission, dans sa majorité, estime que le PA « Sus le Jordil » tel que présenté aujourd'hui doit être accepté. Il offre toutes les qualités requises pour le développement d'un secteur de moyenne densité au cœur de la commune. Il arrive certes après des années de forte densification de la commune mais il a le mérite d'offrir de nouveaux logements et un cadre de vie de qualité pour répondre aux besoins de l'agglomération. D'un point de vue de l'égalité de traitement par rapport aux autres propriétaires qui peuvent développer leur parcelle grâce au PGA, il ne semble pas cohérent de bloquer le projet pour des problèmes de développement de la commune, uniquement parce que le processus le permet. Repousser la réalisation du projet n'assurerait pas une meilleure qualité de vie dans la commune.

Les craintes de la commission sont plutôt fondées sur la capacité de la Municipalité à mettre en place l'accompagnement nécessaire à son développement et celui des autres projets de la commune. La mise en place d'une vision stratégique du développement de la commune paraît nécessaire à ce stade tout en prenant en compte les réels besoins des Serpelious tant du point de vue du cadre de vie que des services de la commune. Dans ce sens, selon la majorité de la commission, le PA « Sus le Jordil » ne doit pas subir ce manque de vision.

La commission a aussi évoqué la question du référendum. Certains sont d'avis qu'il serait intéressant que le Conseil communal prenne cette option fin de consulter tous les Serpelious. D'autres estiment que cet outil n'est pas idéal dans ce cadre.

Vœux : la commission demande donc à la Municipalité de mettre en œuvre une stratégie concernant le développement de la commune.

Concernant la mobilité, la commission demande à la Municipalité de poursuivre le plus rapidement possible les discussions avec le Canton pour arriver à un accord qui permette de ne pas saturer la rue du Centre ni le chemin de l'Ochettaz, toujours dans l'idée de conserver la qualité de vie de la commune. Elle demande aussi de mettre en place un concept pour les aménagements routiers de la rue du Centre, de la rue des Jordils et du chemin de l'Ochettaz afin d'assurer la sécurité des usagers.

Concernant la contribution financière, la commission demande aussi à la Municipalité de réfléchir à mettre en place un règlement communal selon l'art. 4b LCom, afin de ne pas se retrouver sans outils de négociation financière lors de la présentation de nouveaux plans d'affectation.

La commission recommande à la majorité de 5 voix contre 2 l'acceptation du préavis N° 01/2022.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Burrus, rapportrice du rapport de minorité.

Mme Burrus : Tout cela vous montre la situation où nous en sommes : le projet n'est pas terminé et pourtant il n'est pas acceptable dans sa forme actuelle. Il faut donc le refuser et prendre ainsi une décision raisonnable et courageuse. C'est uniquement en le refusant que les différents points que je cite ici pourront être traités.

J'appelle donc à voter non à ce projet majeur pour l'avenir de notre commune et demanderai un vote à bulletin secret.

Pour terminer, j'ajoute que je considère que ce projet dépasse de loin les objets courants qui sont habituellement soumis au Conseil. Il est d'une importance telle pour tout le village et sa qualité de vie qu'il me paraît indispensable qu'il soit soumis à toute la population pour le légitimer et ne pas nous en faire porter seuls toute la responsabilité. En tout état de cause, pour que la décision prise soit totalement démocratique, au cas où la majorité du Conseil ici présent déciderait malgré tout de voter en faveur du préavis, je suggère que vous décidiez le référendum spontané prévu à l'article 85 de notre Règlement du Conseil. Ce point a d'ailleurs été débattu au sein de la commission qui s'est montrée favorable à cette démarche.

Ainsi, la décision sur le PA sus le Jordil sera totalement démocratique et l'on évitera le risque d'un nouveau référendum populaire ordinaire susceptible de diviser fortement la population (comme on l'a déjà connu ou vu chez nous ou dans d'autres communes comme Epalinges ou Tolochenaz par exemple).

En vertu de ce qui précède, je vous propose, au nom de la minorité de la commission, de refuser le préavis N° 01/2022

M. le Syndic : Nous sommes ce soir au terme d'un long processus qui a débuté au début de la dernière décennie. Ce processus a débuté par un concours d'architecture qui a sélectionné le projet que nous connaissons. Ce projet a été présenté en 2016 à la Municipalité et à la population et a été affiné les années suivantes à plusieurs reprises. Il est enfin soumis à votre Conseil aujourd'hui. Il s'agit d'un beau projet issu d'un concours exigeant et qui fait de plusieurs parcelles un quartier. Ce projet sera utile à

la commune et offrira aux Serpelious des dizaines de logements à loyer abordable, des itinéraires de mobilité douce, des places de jeux et de loisirs ainsi qu'une grande quantité d'abris anti-atomiques qui manquent cruellement actuellement. Ce projet prévoit des bâtiments économes en énergie et favorise la biodiversité avec la préservation du cordon boisé et la plantation d'arbres indigènes. Il offre également à ses habitants l'accès à des jardins potagers. Ce projet permettra enfin d'occuper la zone des Jordils avec une densité très favorable avec un indice d'utilisation du sol de 0,45. Ce taux est bas et le Canton saisira la première occasion pour nous imposer un taux bien plus élevé. Ceux qui sont attachés à une commune calme et verte doivent saisir cette occasion de sanctuariser cet espace car la norme a toutes les chances d'augmenter ces prochaines années.

Je voudrais également préciser aux membres de la commission que l'accès de mobilité douce qui reliera le quartier des Jordils à la RC1 est d'ores et déjà acquis. Au sujet de la convention relative à l'infrastructure, la commission souligne qu'elle s'étend jusqu'en 2021. Je vous informe à ce sujet que la convention a été prolongée jusqu'en 2026.

Le rapport de minorité indique que Saint-Sulpice n'as jamais connu de projet d'une telle ampleur. C'est vrai mais le quartier voisin, en Champagny, date d'une petite dizaine d'années et n'est que très légèrement plus modeste, autant au niveau du nombre de bâtiments, de logements ou d'habitants. Je ne pense pas que le quartier En Champagny soit considéré comme une erreur par les Serpelious même si elle a pu soulever des inquiétudes avant sa construction, comme Les Jordils aujourd'hui.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le 1^{er} chapitre du règlement du plan d'affectation « Généralités »

Pas d'intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le 2^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Définitions »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 3^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Zone d'habitation de moyenne densité »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 4^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Zones de verdure »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 5^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Mesures de construction »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 6^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Mesures d'équipements »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 7^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Mesures d'aménagements extérieurs »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 8^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Mesures de protection »

Pas d'intervention

Mme la Président ouvre la discussion sur le 9^{ème} chapitre du règlement du plan d'affectation « Dispositions finales »

M. Jaton : Dans les conclusions du préavis, il n'est pas indiqué que le règlement doit être adopté. Je pense que la Municipalité devrait amender ses conclusions.

M. le Syndic : Nous amendons volontiers nos conclusions

M. Hostettler : J'ai l'impression que la commission n'a pas traité le règlement. Comment pouvons-nous accepter ce préavis si la commission n'a pas traité le règlement ?

M. Délessert : En tant que président de cette commission, je tiens à préciser que le règlement n'a pas été étudié car il ne faisait pas partie des annexes du préavis.

Mme Aebischer : Nous avons traité ce dossier dans sa totalité même si nous n'avons pas discuté de tous les articles du règlement.

M. Hostettler : Nous ne sommes pas responsables du fait que le préavis soit arrivé tardivement et qu'il y ait un délai à tenir. Ce n'est pas notre problème.

M. Délessert : Le plan d'affectation reprend les éléments du règlement.

M. Bidinost : Il faut étudier les plans et le règlement. On ne peut pas étudier qu'une chose.

M. Brandt : Un rapport de commission est une information, il faut voter si nous estimons être suffisamment renseignés.

M. Billeter : Je trouve que c'est un problème d'avoir à voter sur un rapport sans que tous les documents soient à disposition. Je n'ai pas de problème à voter ce préavis mais ce n'est pas correct de n'avoir pas eu connaissance du règlement.

M. Jaton : Nous devons maintenant discuter sur ce nouveau plan d'affectation car le règlement est inchangé depuis 2020 même si la moitié des membres de ce Conseil n'étaient pas présents en 2020.

M. Hostettler : La moitié du Conseil communal a changé depuis la dernière législature et d'ailleurs ceux qui étaient présent en 2020 n'ont pas forcément le même avis aujourd'hui. On ne peut pas voter sur un règlement si la commission n'as pas étudié ce règlement.

M. Berner : Je suis d'accord avec M. Hostettler, il manque des documents mais tout le monde sait que ce dossier date de 2020 et les membres de la commission ont probablement consulté tout l'historique sachant qu'une autre commission avait déjà travaillé sur ce projet.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point A des réponses de la Municipalité aux oppositions (Capacité constructive et densité bâtie)

Aucune intervention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point B des réponses de la Municipalité aux oppositions (Mode de calcul de la capacité d'accueil) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point C des réponses de la Municipalité aux oppositions (Mode de calcul des places de stationnement pour les voitures) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point D des réponses de la Municipalité aux oppositions (Génération de trafic et impacts sur le réseau routier) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point E des réponses de la Municipalité aux oppositions (Usages des liaisons internes) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point F des réponses de la Municipalité aux oppositions (Besoins en équipements communautaires et dépenses publiques) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point G des réponses de la Municipalité aux oppositions (Maintien de la qualité de vie) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point H des réponses de la Municipalité aux oppositions (Caniparc et essences des plantations) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le point I des réponses de la Municipalité aux oppositions (Thuyas et proposition d'une nouvelle liaison piétonnière) :

Aucune intervention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis :

M. Brandt : Tout le monde s'accorde à dire que ce projet est très réussi du point de vue architectural. La question est de savoir s'il va apporter un plus à notre Commune.

Ce projet permettra à des familles, à des seniors de venir ou simplement de rester dans le village. Tout le monde ne se rend pas compte de l'obstacle que représente le coût du logement dans notre Commune. Les autres Communes du district se développent. Pas toutes de la même façon. Mais elles accueillent de plus en plus de personnes de catégories socio-économiques favorisées. C'est le cas pour Ecublens, Chavannes, Renens par exemple. Nous devons suivre ce mouvement. Même si cela n'est que pour des motifs d'ordre fiscal. Je rappelle à cet égard que nous avons eu moins de rentrées d'impôt sur le revenu des personnes en 2021 que pour les autres années.

Il a également une utilité qui parlera à tous ceux qui craignent l'augmentation de la population. La réalisation de ce projet permettra de verrouiller définitivement le dernier espace constructible important de la Commune. Une fois que le site sera bâti, on ne pourra pas nous demander d'accueillir davantage. Si le projet est refusé, les opposants gagneront du temps. Mais cela ne fera que repousser l'inéluctable. Il y aura un autre projet et cet autre projet sera plus considérable encore. C'est une certitude. En cas de rejet, le propriétaire devra patienter. Lorsque le PGA sera révisé, il demandera et obtiendra de libérer ses parcelles de l'obligation de réaliser un plan de quartier (PA). Il l'obtiendra sans difficulté. Il passera par un remembrement parcellaire, des transferts de propriétés. Ce seront alors plusieurs parcelles qui n'auront rien en commun et qui porteront chacune leur projet de construction au maximum des droits à bâtir. Attendez-vous alors à 550 habitants.

La présence de nouveaux habitants ne veut pas dire densification. Le projet n'est pas de nature à accroître la densification de notre village. Il respecte strictement les règles de densité que ce Conseil communal avait voulues en 2007. Lorsqu'il avait adopté notre RGATC, notre PGA. Certains regrettent et disent : si l'on avait su, on ne l'aurait pas voté. Mais cela est faux. Lorsque le Conseil communal a voté le règlement actuel, il savait très bien ce qu'il faisait. La capacité d'évolution de la Commune était connue. Il ne faut pas dire qu'on ne savait pas. Les documents que les Conseillers ont eu entre leurs mains disaient que « La capacité constructible autorisée par le nouveau plan correspond à environ 5'000 habitants et 1'000 postes de travail sont attendus dans la commune à l'horizon 2020 ». Dans le

cadre d'un recours déposé par des propriétaires qui perdaient des droits à bâtir, les tribunaux avaient dit ceci en 2010 : « La densité à laquelle tend le nouveau plan des zones permet à peine d'atteindre la moitié de l'objectif fixé par le PDCn, qui présente pourtant un caractère contraignant. De surcroît, ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que partie du territoire de St-Sulpice est intégré dans des sites stratégiques, dans lesquels une densité double est préconisée par le PDCn, ce qui aurait pour effet d'aggraver encore le bilan final de la densité sur le territoire communal. Finalement, le règlement avait pu être validé alors même qu'il restait très en dessous des standards cantonaux.

Mais le projet dont nous délibérons aujourd'hui n'implique aucune augmentation de la densification. La zone dans laquelle se trouvent les Jordils est une zone de moyenne densité. Le projet permet de construire 450m² de planchers habitables pour 1000m² de surfaces de parcelles (0.45 + bonus 15%= 0.52). Le projet respecte cet indice. En principe, les règles issues du Plan directeur cantonal nous imposaient un indice de 0.625. Soit des milliers de m² en plus. Nous y avons échappé.

Un indice de moyenne densité, est-ce que c'est beaucoup ? J'aimerais encore rappeler ce que les tribunaux écrivaient à ce sujet en 2010 : « La zone moyenne densité du nouveau plan comporte un IUS de 0,45. Malgré le choix terminologique effectué par la commune, il s'agit là en réalité d'une densité que l'on peut encore qualifier de faible. L'indice d'utilisation maximal généralement admis en zone de moyenne densité varie entre 0,5 et 0,8.

Ce que je veux faire passer comme message ici, c'est que le projet d'inscrit dans le cadre du règlement actuel qui a été voulu ainsi par le Conseil communal. Nous sommes donc très chanceux d'avoir un indice aussi faible. Même avec ce projet, nous nous situons en-dessous de toutes les normes applicables. Ne tirons pas sur la corde, car le jour où elle rompra, nous aurons d'autres conséquences.

Un grand projet implique des études fouillées. Les expertises qui ont été réalisées montrent que le trafic généré par le projet peut parfaitement être absorbé par le réseau existant.

La prévision de hausse du trafic qui passerait par le centre est de 6% (4550 à 4750 véhicules / jour. 10% pour l'Ochettaz. Cela reste très modeste. Imperceptible. L'enjeu sera ensuite de convaincre les usagers que le passage par le giratoire de Vallaire est plus rapide.

Le projet va entraîner une extension de la zone 30kmh en direction des Jordils. Peut-être ensuite une zone de rencontre au centre du village ? Déjà aujourd'hui, il est plus rapide de passer par Vallaire pour aller à Lausanne.

Le projet devrait permettre l'installation de quelque 340 nouveaux habitants. On peut dès lors se demander quel impact cette population pourra avoir sur nos infrastructures.

Il y a tout d'abord la question des **infrastructures techniques**. On pense en particulier aux RGATC raccordements pour les EU et les EC. Les terrains doivent accueillir ces bâtiments sont entièrement équipés. Ils sont suffisamment équipés. Cela signifie que les canalisations communales sont suffisamment dimensionnées pour garantir l'assainissement des lieux. Pourquoi peut-on être si péremptoire ? Parce que le PGEE le confirme. Parce que la densité de ces parcelles a été pensée il y a plusieurs années et que le projet n'ajoutera pas d'habitant supplémentaire par rapport à ce que notre plan 2011 permet déjà. Nous aurons donc à la fois d'importantes taxes d'introduction qui vont être versées ceci pour une utilisation qui est déjà fonctionnelle et qui ne nécessitera pas de modification des infrastructures communales.

Il y a ensuite la question des **infrastructures communautaires**. Il s'agit des écoles, du pré/parascolaire, de la déchèterie. Je ne vais pas m'arrêter sur la question de la déchèterie puisqu'elle est de toute manière destinée à être agrandie et transformée ; nous avons acquis une grande parcelle à cet effet. La question se pose pour l'école. Si le projet accueille une population d'un profil similaire à celle qui habite le village, on peut compter sur environ 11% d'enfants scolarisés à l'école obligatoire. Cela représente 37 enfants de plus. Ce sera certainement moins puisque des appartements seront réservés

aux seniors de sorte qu'ils seront surreprésentés dans la population de ce quartier. Même avec 37 enfants, cela représente en moyenne 2-3 enfants depuis l'âge de 4 ans jusqu'à la sortie de l'école obligatoire. Mais seule une petite partie fréquentera notre collège des Pâquis puisque le tiers sera enclassé à Chavannes au niveau secondaire. Et cela sans prendre en compte les écoles privées. La pression sur notre école est donc très faible. Cela est imperceptible (pas plus que les Ukrainiens). Quid du parascolaire ? Tous les enfants ne le fréquentent pas. Cela dépend de la structure familiale. Mais si l'on prend les enfants jusqu'à l'âge de l'école obligatoire on aurait besoin d'environ 4 places supplémentaires. Je rappelle à cet égard que nous avons une garderie qui est fonctionnelle et qui doit encore se déployer pour accueillir des enfants supplémentaires. Elle avait d'ailleurs été prévue pour tenir compte de la croissance de la population.

Les porteurs du projet se sont engagés à verser un montant de 2mio de francs en faveur de la Commune. C'est un montant très important qui a pu être négocié avec l'appui des représentants des opposants. C'est en cela une manne tout à fait remarquable pour nos infrastructures.

Pourquoi cette somme ? En principe, un propriétaire a le droit de construire selon les règles en vigueur. Dans certaines communes, il existe des règlements qui permettent d'exiger des propriétaires le paiement d'une taxe sur les infrastructures communautaires. C'est une contrepartie au fait que le propriétaire puisse bâtir. Mais attention ! Cette taxe ne peut pas être exigée n'importe comment auprès de tous les propriétaires. Il faut pour cela que le terrain constructible bénéficie de nouveaux droits à bâtir. Cela vaut pour les terrains à qui on va accorder plus de droits qu'ils n'en ont déjà. Dans le cas des Jordils, on ne pourrait exiger une telle taxe seulement si on passait à 0.60 par exemple.

Le montant de 2mios est une véritable aubaine pour notre Commune. Les propriétaires ont accepté de verser un montant que nous ne pouvons pas légalement leur demander. C'est une négociation qui a permis cela. Elle a abouti à un résultat qui est profitable pour tout le monde.

Le montant de 2mios pourra ainsi être dévolu à la réalisation d'un agrandissement du réfectoire scolaire ou de l'UAPE par exemple.

L'accès à la RC1 : d'abord, il faut relever que la DGMR a clairement REFUSE cet accès. C'est une question de hiérarchie du réseau. Une route cantonale qui regorge de jonctions n'est plus une route cantonale. Elle devient dangereuse. Et cela finit par l'installation de feux rouges. Quand c'est non, c'est non. Techniquement, c'est réalisable. On peut monter les 4 mètres jusqu'à la RC1 (10% de pente ; on a bien le chemin du Crêt). Mais pour quel bénéfice ?

Si cette jonction était réalisée, seule une petite partie du trafic sera absorbée. Ce sera une voie à sens unique qui concernera uniquement les voitures qui sortent des Jordils pour aller à Lausanne donc pas les véhicules qui viennent de Lausanne, pas ceux qui viennent de Morges et pas ceux qui vont à Morges. Cela représente 130 véhicules jour en moins. Sur un total de 4750 prévus dans cette direction (= 2.7%). Pour cela on va sacrifier la voie verte qu'on a voulue sans voiture et qu'on a payée assez cher pour cela. Les voitures qui sortent des Jordils et vont s'engorger devant la RC1. Tous auront vite compris que cela va plus vite par un vrai giratoire, par Vallaire.

Evidemment, la stratégie est de contraindre les automobilistes de passer par Vallaire parce que le gain de temps est (déjà) appréciable. Lorsque des mesures de régulation du trafic auront été adoptées, il sera possible d'accentuer encore cette dissuasion.

Ces mesures peuvent avoir un caractère adaptatif. Etre modifiées ou amplifiées selon l'usage.

M. Guillot : Les impôts ont été mentionnés et ce qui saigne le plus la commune actuellement c'est la péréquation et cette péréquation est basée sur la valeur du point d'impôt par habitant. Actuellement il est très élevé car la moyenne des habitants est riche. Une densification de la population avec des

habitants qui paieraient des loyers inférieurs à la moyenne permettrait de faire baisser cette valeur et d'avoir moins à payer au niveau de la péréquation.

M. Chabanel : Si je reprends les points essentiels de la conclusion de M. Brandt (plus d'habitants, plus de voitures, plus d'élèves...) je ne vois aucun point positif.

Mme Merminod : J'ai quand même un peu de peine à entendre qu'une augmentation d'enfants est un point négatif. Il y a actuellement 328 élèves au Pâquis et 109 à la Planta. On parle de 37 élèves supplémentaires. L'école devra de toutes façons être agrandie, avec ou sans Les Jordils. Cet agrandissement on le doit à notre population et il devra se faire avec ou sans l'indemnité d'1,5 millions.

Mme Burrus : Il ne faut pas regarder que ce plan mais aussi toutes les mises à l'enquête récentes qui vont augmenter le problème de densification et de circulation. Je pense qu'avec ce qui a été construit ces dernières années nous avons fait notre part.

M. Jatton : Le Conseil communal va enfin voter sur ce projet qui a été initié il y a plus de 7 ans. J'ai eu l'honneur en 2015 de faire partie du jury du concours qui a désigné vainqueur le projet MILLE-FEUILLES du bureau Richter Dahl Rocha & Associés bien connu sur la place, pour des projets d'envergure comme le Swiss Tech Convention Center de l'EPFL, le projet Aquatis sur les hauts de Lausanne ou encore le quartier des Cèdres à Chavannes. Je suis convaincu que nous sommes en présence d'un projet remarquable tant sur le plan architectural que sur le plan urbanistique. Permettez-moi de revenir sur quelques points évoqués par les opposants :

La densification « excessive » : Oui notre commune s'agrandit et se développe depuis l'adoption par ce conseil du nouveau Plan Général d'Affectation en 2011. Petit à petit les habitations anciennes, souvent très gourmandes en énergie sont remplacées par des immeubles modernes, écologiquement remarquables où il fait bon vivre. Un bâtiment moderne nécessite entre 4 et 7 fois moins d'énergie qu'un bâtiment des années 1980. Je vous rappelle qu'il est urgent d'agir dans ce domaine car en Suisse les bâtiments sont responsables de 45% de la consommation d'énergie et d'environ un quart des émissions de CO2. Dans le cas qui nous occupe ce soir il s'agit d'implanter sur une parcelle non construite de 35'000 m2 un ensemble cohérent de 9 bâtiments dont l'emprise au sol ne représente que 15% de la surface totale. 85% de la surface restera donc verte. Si vous avez assisté en mars à la présentation du projet par Patrimonium vous aurez noté que l'indice d'utilisation du sol est conforme au plan directeur cantonal, nous ne sommes donc pas en présence d'une « densification excessive ». L'attractivité de notre commune reste constante par rapport aux communes voisines.

La mobilité et le trafic : La fluidité de la circulation à Saint-Sulpice est problématique nous disent les opposants. Mais savez-vous que 80% du trafic qui passe au centre du village provient des habitants de la commune. Les habitants de l'Est de la commune se rendant en direction de Morges et les habitants de l'Ouest de la commune se rendant en direction de Lausanne passent en grande partie par le centre du village au lieu de sortir rapidement sur la route cantonale. Ce trafic pourrait être grandement réduit en créant une zone de rencontre à 20km/h au centre du village. Concernant le chemin de l'Ochettaz, un accès réservé aux riverains uniquement dissuaderait certainement les transits.

L'indemnité de compensation : Vous l'avez noté la commune n'est pas dotée d'un règlement permettant le prélèvement d'une taxe pour les équipements complémentaires. Sur ce point la présentation de Patrimonium du mois de mars répond à mon sens de manière satisfaisante. Ils ont analysé 19 projets communaux disposant dudit règlement. En termes d'indemnité de compensation

la valeur moyenne de la contribution pour ces 19 projets est de CHF 105.- par m2 de surface de plancher. Le montant de l'indemnité de compensation de CHF 2'000'000.- appliqué aux 17'500m2 de surface de plancher du projet des Jordils donne une valeur légèrement supérieure de CHF 112.- par m2 de surface de plancher. Donc même avec un règlement il aurait été impossible d'obtenir beaucoup plus que les 2 millions proposés par le propriétaire.

Finalement quels seront les impacts de ce projet sur la commune ? Aujourd'hui cette parcelle n'est pas accessible aux habitants de la commune. Elle est cultivée on ne sait pas trop comment. Demain cette parcelle contribuera à la valorisation de la biodiversité, 85% des surfaces seront perméables, le cordon boisé autour des constructions sera conservé, les toits des bâtiments seront végétalisés, les constructions seront durables, de qualité et utiliseront des énergies renouvelables. 1'000m2 d'aire de détente et de loisirs seront à disposition des habitants de la commune.

Patrimonium a chargé la société Microgis d'analyser les impacts sur les infrastructures communales de l'augmentation de la population en lien avec ce projet. Les conclusions de cette étude figuraient également dans la présentation de Patrimonium du mois de mars. Je vous les rappelle brièvement :

- Le projet impliquerait environ 2 élèves supplémentaires par volée, soit un peu moins de 5% des effectifs actuels. L'impact reste donc négligeable, il ne s'agira pas d'ouvrir de nouvelles classes comme on l'entend parfois.
- Sur la base de la typologie des ménages qu'apporte le projet des Jordils il a été possible de déterminer l'apport des nouveaux habitants pour la fiscalité communale. Cet apport s'élèverait à CHF 1,23 Millions annuel.
- Concernant l'impact sur la facture sociale dû à l'accroissement de la population il a été estimé à CHF 500'000.-.

En résumé, à mon sens nous sommes en présence d'un projet cohérent, respectant en tous points la législation. Il assure une durabilité environnementale, socioculturelle et financière. Il valorise la qualité de vie d'un nouvel espace de la commune sur le long terme.

En conclusion je vous invite à accepter ce préavis, même au vote à bulletin secret.

Mme Merminod : Je pense que beaucoup d'habitants qui habitent dans des bâtiments construits après le nouveau PGA sont très contents d'y habiter. Par ailleurs, de nombreuses places de travail qui se trouvent à proximité de notre village. C'est une autre population qui viendra habiter ces nouvelles constructions, des familles qui vont certainement se déplacer plus volontiers avec la mobilité douce et pas seulement en voiture.

Mme la Présidente demande à l'assemblée qui désire un vote à bulletin secret.

La demande de vote à bulletin secret par M. Bidinost est acceptée par 1/5 des membres présents.

M. le Syndic : Renseignements pris, lorsque l'on parle d'adopter le plan d'affectation, il s'agit également de toute les annexes qui y sont jointes, y compris le règlement. Je propose d'amender le point 2 des conclusions comme suit :

2. D'adopter le plan d'affectation « Sus le Jordil » tel que modifié suite à l'enquête publique complémentaire et son règlement.

Madame la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement de la Municipalité.

Le Conseil communal accepte cet amendement à la majorité des voix

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 01/22

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 01/22 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 29 voix pour, 18 voix contre et 1 abstention

- D'accepter le préavis municipal N° 01/22 tel qu'amendé.

Mme Burrus : Comme je l'ai indiqué dans le rapport minoritaire de commission je voudrais qu'il y ait un référendum spontané sur cette question.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le référendum spontané.

M. Brandt : Je ne pense pas qu'il y ait un risque de provoquer des divisions dans le village par rapport à ce plan de quartier. S'il y a une campagne elle suivra son cours et chacun fera valoir ses arguments mais je pense qu'on est là pour prendre nos responsabilités, même si ce n'est pas populaire. Nous avons été élus pour cela.

Mme Burrus : Je pense quand même que c'est moins agressif de passer par un référendum spontané que de passer par un référendum populaire. Ce serait un signe, de la part du Conseil, qui indiquerait que nous avons réalisé l'importance du projet et que nous pensons que ça vaut la peine de consulter la population.

Mme Berner : J'ai constaté à nouveau ce soir l'ampleur de ce dossier qui comprend de multiples annexes. C'est vrai que si on demande aux gens s'ils veulent plus de constructions, a priori ils devraient répondre non. Cependant ce projet a été soigné depuis des années afin d'être respectueux de l'environnement, du taux d'utilisation du sol et de toutes les normes. Je trouverais dommage que par méconnaissance de tous les aspects, on passe à côté de ce projet qui est particulièrement positif et bien finalisé. Je suis donc opposée à ce référendum spontané et vous invite à le refuser.

M. Billeter : Je pense que c'est un sujet compliqué et clivant mais l'ensemble de la population peut prendre connaissance de l'ensemble des données de ce dossier et faire la part des choses. Il y a effectivement un risque que la population décide autre chose que le Conseil communal mais nous sommes sous l'égide de la population et nous devons à la fois montrer la voie et exécuter sa volonté. Je pense donc qu'on doit faire confiance à la population pour nous dire ce qu'elle désire.

M. Guillot : Je vous rappelle que nous avons été élus pour défendre nos idées et les suivre et que par rapport à cela le vote à bulletin secret est peut-être déjà un acte déontologiquement discutable. Je pense qu'il ne faut pas infantiliser la population en utilisant le référendum spontané mais prendre nos responsabilités et laisser les habitants intervenir sur notre décision par un référendum populaire s'ils le désirent.

M. Jaton : Quelle image donnerions-nous de notre Conseil si après avoir accepté ce préavis par 60% des voix nous demandions à la population de prendre elle-même la décision par le référendum spontané ? Une image déplorable. Je pense aussi qu'il faut laisser les opposants faire campagne et les habitants se prononceront si nécessaire lors d'un référendum populaire.

M. Chappuis : Je suis souvent dubitatif devant la façon dont la population vote. Le vote est souvent dicté par les émotions, les impulsions mais est beaucoup moins souvent le fruit d'une réflexion poussée et appliquée malheureusement. Je crains donc que la campagne référendaire qui ne manquera pas d'avoir lieu joue uniquement sur l'émotionnel, sachant que la lecture du règlement dont nous avons parlé ce soir est passablement indigeste pour des personnes qui ne sont pas du métier. Malheureusement il y a peu d'électeurs qui vont réellement se renseigner et prendre une décision rationnelle, la plupart vont avoir une réaction émotionnelle et je crains que le résultat soit le même pour ce sujet que pour la question de l'augmentation du point d'impôt.

M. Gygax : Je pense que prendre les électeurs pour des imbéciles qui ne comprennent rien c'est leur manquer de respect.

M. Hirsch : Ce que je viens d'entendre va complètement à l'encontre du système démocratique suisse. Nous avons été élus pour représenter le peuple et pas pour s'y substituer. Je suis aussi choqué qu'on manque de respect aux électeurs de cette manière.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le référendum spontané demandé par Mme Burrus.

Le Conseil refuse le référendum spontané par 16 voix pour, 26 voix contre et 5 abstentions.

6. Dépôt du préavis N° 05/22 « Demande de crédit de CHF 35'000.— pour des travaux de réfection et remplacement de tables au Foyer des Pâquis »

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. Matthey : Je voudrais souligner qu'il y a aussi une urgence avec ce préavis car la majorité des travaux se font au sous-sol où des enfants mangent à midi et il faut donc effectuer ces travaux pendant les vacances scolaires. Il faudrait donc que le rapport de la commission soit présenté au mois de juin afin que le préavis puisse être voté et, s'il est accepté, que les travaux démarrent le plus vite possible. J'invite donc les personnes qui feront partie de la commission à passer me voir en fin de séance.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 05/22.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc avec présidence SCD (5 personnes) et le rapport devra être remis à Mme la Présidente au plus tard le 8 juin 2022.

7. Rapport de gestion 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2021.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera ce rapport de gestion et le rapport devra être remis à Mme la Présidente au plus tard le 8 juin 2022.

8. Dépôt du préavis N° 06/22 « Comptes 2021 »

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Comptes 2021.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera des Comptes 2021 et le rapport devra être remis à Mme la Présidente au plus tard le 8 juin 2022.

9. Nominations

Mme la Présidente : Nous devons nommer un nouveau membre de la commission de gestion et des finances pour remplacer M. Richards.

Le PLR présente M. Hostettler.

Mme la Présidente demande à M. Hostettler s'il accepte d'assumer cette tâche et ce dernier accepte.

Le Conseil prend acte de cette nomination et félicite M. Hostettler.

Mme la Présidente : Mme Brito remplace M. Gobbi en tant que scrutatrice suppléante

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser : Nous avons eu notre assemblée générale et vous avez tous reçu le flyer de l'AJESOL avec les documents de cette séance. On parle sur ce flyer du financement de l'AJESOL, du changement du système informatique avec un meilleur accès aux différents documents, le mode calcul des heures de garde et on apprend également qu'un groupe de travail a tablé sur un meilleur taux d'occupation des différentes structures. Vous pouvez également voir le nombre d'enfants qui occupent les places et on constate qu'il manque encore des places. Lors de l'assemblée générale nous avons également voté les comptes.

APREMADOL – Mme Michel : Assemblée générale le 3 mai. Réponse à l'urgence : dispositif pas optimum et ne répond pas vraiment au besoin. Par rapport aux ressources humaines il y a un problème de recrutement du personnel. Il y a eu une conférence de presse le 11 mai pour donner les résultats d'une enquête de satisfaction qui a été menée auprès des bénéficiaires des prestations des CMS. On constate entre autres qu'un quart des personnes sondées sont dans la précarité. Il y a aussi un plan mobilité qui va être mis en application prochainement. Lors de l'assemblée générale, nous avons accueilli un nouveau membre en la personne de M. Matthey. Cette année a été une année de persévérance, d'engagement et de courage. Il a fallu faire face à beaucoup d'imprévu, le plan de vaccination à domicile a été mis en place en 8 jours. A l'heure actuelle près de 90% du personnel a été vacciné. Des questions se sont posées comme : comment travailler sans se rencontrer ? On constate que les prestations augmentent comme les soins et repas à domicile. Les comptes affichent un bilan

positif. Pour plus d'informations vous pouvez bien sûr consulter le site de l'APREMADOL.

ARASOL – M. Guillot : La commission de gestion s'est réunie le 10 mai. Nous avons adopté les comptes, le rapport de la fiduciaire et rapport d'activité 2021. Le nombre de demandeurs d'aide a très légèrement diminué mais avec le fin des aides COVID et les conséquences de la guerre en Ukraine on risque de voir une nouvelle augmentation des demandes en 2022. L'assemblée générale aura lieu le 10 juin.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer : Pas de communication particulière pour le moment.

ORPC – M. Hostettler : l'assemblée générale a eu lieu hier et je propose de vous faire un compte rendu lors de la prochaine séance.

PolOuest, M. Yazyev : Nous avons parlé du rapport de gestion. L'audit est terminé sur le disfonctionnement au sein de la police. Il faut encore attendre un peu pour les conclusions.

11. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Berner : J'avais entendu qu'un locataire du foyer avait proposé de financer l'installation de sonorisation pour autant qu'il soit exempté du montage et démontage qu'ils doivent faire chaque fois. Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité mais ça semblait une proposition intéressante.

M. Matthey : Je n'ai pas entendu parler de cette proposition, sachant que j'ai commencé il y a 2 mois et demi.

Mme Berner : Je voudrais savoir également si la Municipalité a mené une réflexion quant à l'éventuelle acquisition de logements dans le quartier des Jordils en tant qu'investissement de rendement. Sachant qu'il s'agit d'une piste suggérée par la commission de gestion et des finances depuis plusieurs années, j'aimerais savoir si la Municipalité l'a envisagé ou si elle a peut-être déjà mené des démarches dans ce sens.

Mme Kaeser : Je voudrais vous parler d'une action menée dans le cadre des journées de la nature. Nous avons un terrain sur lequel est exploité un projet de ferme pédagogique il y aura des portes ouvertes ce week-end, entre 10h30 et 17h00, à la rue du Centre 152.

Je voudrais également remercier la voirie qui a été très efficace pour ramasser les déchets de Balélec, autant les arrêts de bus que les plages. J'ai constaté que l'organisation de Balélec utilisait beaucoup de containers le long des voies d'accès et je me suis demandé si ce type de containers ne pourraient pas

également être utilisés sur les arrêts de bus et sur les plages. Cela diminuerait peut-être le travail de la voirie. Je pense aussi qu'il faudrait prévoir d'installer des toilettes sur la plage pendant cette période de l'année.

Mme Willi : Pour ce qui est des containers de recyclage, la voirie en a installé dans différents lieux. Des toilettes seront posées prochainement.

M. Equey : A l'arrêt du Bochet il y a un petit passage qui rejoint la route cantonale. On m'a demandé si ça allait rester comme ça ou ce chemin sera-t-il rendu plus praticable, notamment pour les poussettes et les personnes qui ont des valises à roulettes. Ma deuxième question porte sur l'éclairage de la rue du Centre. Vous m'aviez parlé d'un test qui était en cours. Est-ce que ce test est terminé ?

M. le Syndic : Pour ce qui du passage, je vais me renseigner et je pourrais vous répondre la prochaine fois.

Mme Willi : Pour ce qui est de l'éclairage public, les tests ne sont pas finis.

M. Gygax : Peut-on avoir déjà la date de la sortie du Conseil ?

M. Chabanel : Je me tiendrais à la tradition de fixer cette sortie le 1^{er} week-end du mois de septembre, soit le samedi 3.

Mme la Présidente : Je profite pour vous informer que le 22 juin, après la dernière séance, il y aura un repas. Nous vous informerons plus tard du lieu où aura lieu ce repas.

Mme Berner : Il y a eu une demande, il y a une année ou deux, d'avoir les dates des conseils à l'avance pour toute l'année civile.

Mme la Présidente : Les dates seront bientôt connues et vous serons communiquées.

Mme Michel : D'abord j'aimerais vous remercier d'avoir déplacé le lieu de notre séance pour que je puisse y accéder. Ensuite je pense qu'il faut se pencher sur la question de la précarité des personnes âgées. Je pensais à l'abonnement demi-tarif des CFF pour les jeunes et personnes âgées et je me demandais si on ne pourrait pas faire plus pour les personnes précaires en leur offrant par exemple l'abonnement.

M. Gygax : Je vous annonce que le société de gym reprend sa fameuse raclette du Laviau le 18 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 23h08.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar

Présidente

Secrétaire

